

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 21 juin 2016 modifiant la décision du 11 mars 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de deux concours externe et interne pour le recrutement d'officiers de protection de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides

NOR : *INTV1617083S*

Par décision du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides en date du 21 juin 2016, le nombre total de postes à pourvoir aux concours pour le recrutement d'officiers de protection de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides au titre de l'année 2016 est modifié. Il est fixé à 36 répartis comme suit :

- concours externe : 24 ;
- concours interne : 12.